Rapport annuel 1981-82

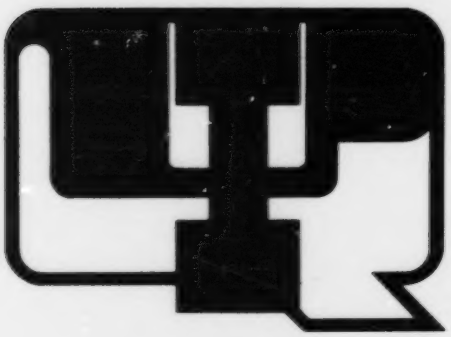

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Sommaire

Bureau, Comité administratif et personnel du siège social 3

Rapport du Président 4

Rapport du Secrétaire général 6

Etats financiers au 31 mars 1982 et rapport des vérificateurs 10

Prévisions budgétaires 1982-83. 16

Renseignements généraux 17

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée Nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Camille Laurin

Québec, novembre 1982.

Monsieur Camille Laurin,
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles.

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

Ce rapport couvre la période comprise entre le 1er avril 1981 et le 31e jour de mars 1982, sous la présidence de M. Jean Tremblay.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Sabourin

Montréal, Novembre 1982.

Monsieur André Desgagné,
Président de l'Office des
professions du Québec
930, chemin Ste-Foy,
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

Ce rapport couvre la période entre le 1er avril 1981 et le 31e jour de mars 1982, sous la présidence de M. Jean Tremblay.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Sabourin

Montréal, novembre 1982.

BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Ve BUREAU

Président: **Jean Tremblay**
Vice-président: **Jean-Pierre Hogue**
Administrateurs régionaux:

– Bas St-Laurent/Gaspésie:	**Paule Mongeau**
– Saguenay/Lac St-Jean:	**Serge Guay**
– Québec:	**Martin Courcy**
	Jean-Yves Roberge (jusqu'au 11 décembre 1981)
	Pierre Renaud (à compter du 19 février 1982)
	Marthe Lavergne (à compter du 19 février 1982)
– Trois-Rivières:	**René Fernet**
– Cantons de l'Est:	**Guy Pelletier**
– Sud de Montréal:	**Alain Mongeau**
– Montréal:	**Jacques Bergeron**
	Fernand Boucher
	Pierre Boucher
	Gaston Brosseau
	Raymond Fortin
	Gaston Gauthier
	Jean-Pierre Hogue
	Micheline Piotte
	Michel Sabourin
	Catherine Vu-Thu-Huong
– Laurentides:	**Gérard Larouche**
– Outaouais/Nord-Ouest:	**Lucie Fréchette**

Représentants nommés par l'Office des professions du Québec:

Maurice Gaudreau, (à compter du 11 mars 1982)
Pierre Granger
Céline Olivier
Daniel Robitaille
Hortense Roy (jusqu'au 20 novembre 1981)

VIe COMITE ADMINISTRATIF

Jean Tremblay, président
Jean-Pierre Hogue, vice-président
Pierre Boucher
Pierre Granger
Raymond Fortin

PERSONNEL DU SIEGE SOCIAL

Tremblay, Jean, président
Murray, Yves, secrétaire général
Cressaty, Janine, adjointe à la direction
Lachapelle, Micheline L., directrice des communications
Leduc, François, consultant aux affaires professionnelles (temps partiel)
Thibodeau, Diane, consultante aux affaires professionnelles (temps partiel)
Gagnon, Françoise, secrétaire-comptable
Jubinville, Paulette, secrétaire (remplacement)
Laurin, Jocelyne, secrétaire
Pigeon-Thériault, Lise, secrétaire
Pilon, Francine, secrétaire
Rabbat, Ginette, secrétaire

SYNDIC
Pierre Gendreau

SYNDIC-ADJOINTE
Marie Valiquette

RAPPORT DU PRÉSIDENT

par: **Jean Tremblay, président**

Le développement professionnel: assise de la profession

Le Congrès a été l'événement majeur de l'année. Priorité désignée par les membres depuis plusieurs années, cette activité est bien sûr le bilan du chemin parcouru depuis dix (10) ans, i.e. le congrès précédent mais aussi et surtout le résultat concret du travail réalisé en terme de développement professionnel.

L'articulation de notre profession a été la préoccupation première de cette longue et fructueuse démarche.

De l'identification de nos assises, par ses volets scientifique, professionnel et social, nous avons dégagé un langage commun à la profession, celui de l'unification de la personne. Guidée par une éthique axée sur la notion fondamentale du respect de la personne et de son intégrité, cette articulation (synthèse) nous a amené à la notion de services à la population: "d'une psychologie à la portée des personnes".

En termes concrets, le psychologue tant praticien que chercheur se doit de fournir des services pertinents et efficaces au public, i.e. de fournir une véritable psychologie professionnelle.

Le Congrès a fait cette démonstration. Ici il faut faire un peu d'histoire pour comprendre comment cette articulation fut possible.

C'est grâce à une structure de communication ouverte et directe (sans censure) entre les membres et à un fonctionnement de participation et de consensus que notre développement professionnel est possible, puisque la psychologie n'évolue comme science que dans et par sa pratique.

Conscients de cette réalité, c'est lors de l'Assemblée générale 1980 que les membres se sont donnés cette structure de participation à partir de secteurs de travail et de secteurs d'intérêt.

Par la même occasion, ils affirmaient leur autonomie sur tout ce qui touchait le développement professionnel et confirmaient la souveraineté de l'Assemblée générale en ce domaine: ceci dans le plus strict respect du Code des professions.

Depuis, le développement professionnel s'articule de la base via cette structure. De l'activité des psychologues dans les différents secteurs émergent les besoins en formation continue et en programmes de perfectionnement professionnel. En découlent la création de précieux outils d'intervention pour le praticien, et l'offre de nouveaux services toujours plus pertinents pour le public. De fait, une démonstration de la pertinence de la profession et donc de la nécessité des services psychologiques dans la société.

C'est à partir de cette démarche que j'ai fait une proposition publique et engageante pour la profession: celle de créer un service d'urgences psychologiques.

Fort bien reçue par le public et les média d'information, cette proposition fit non seulement la manchette mais à aucun moment la pertinence et la compétence professionnelle du psychologue ne fut remise en question. Une seule question, persistante celle là. Quand?

Cette proposition est toujours entre les mains du Bureau et du Comité administratif. A eux d'y donner suite.

Le Congrès

Si le Congrès a démontré la vitalité de la profession à la société québécoise, c'est surtout aux psychologues qu'il s'adressait.

A cette occasion, plusieurs nouveaux secteurs de travail se sont formés et ont amorcé leur démarche. Tant la spécificité de leurs services que leur identification professionnelle en bénéficieront (milieu industriel, milieu carcéral, milieu communautaire, etc.).

Provenant de divers secteurs de travail, des psychologues ayant une même préoccupation professionnelle, un même intérêt scientifique ont formé aussi de nouveaux secteurs d'intérêt.

Le travail, l'action est amorcée et engagée. Elle ne peut être niée, mais elle doit être poursuivie non pour elle-même, car cette démarche est maintenant inéluctable, mais parce que le temps et les conjonctures sociale, économique et professionnelle nous y pressent.

Tout retard à poursuivre et à approfondir notre pertinence sociale mettra la crédibilité de notre profession et nos professionnels à rude épreuve. A court terme, l'effet pourra être extraordinaire ou désastreux en termes de présence (nombre) de psychologues à offrir des services psychologiques à la population.

A moyen terme et à long terme, c'est la crédibilité de la profession qui sera en jeu. A cet effet, plusieurs ont clairement énoncé que si la dimension professionnelle de notre profession a un sens, elle doit devenir une réalité concrète et vécue à la base par la base. "C'est à travers chaque psychologue (à la base) que se trouve le pouvoir de la psychologie". Il doit y rester vivant si cette profession doit un jour survivre.

Je vous réfère aux *Cahiers du psychologue québécois*, Spécial Congrès, pour le détail de nos réalisations et de notre développement.

Présence de l'institution

Ce travail de développement professionnel s'est aussi maintenu et poursuivi tout au long de l'année au niveau du siège social de la Corporation.

La présence de la profession continue de s'affirmer graduellement et nous y avons travaillé sans répit.

- Nous avons élargi la politique d'utilisation des services psychologiques auprès de la Régie de l'assurance automobile du Québec (R.A.A.Q.).
- De l'évaluation neuropsychologique et psychique de la clientèle, nous sommes actuellement à en négocier la prise en charge par des psychologues en pratique privée (de cette clientèle).
- Au M.E.Q., le Dr Gaston Gauthier, délégué de la Corporation, poursuit avec efficacité sa représentation et participation au dossier "Politique des services aux élèves". Dossier névralgique et essentiel qui assurera ou non la présence et la nécessité d'utiliser les services d'un psychologue dans le système d'éducation. La qualité, la compétence, la crédibilité du représentant est plus qu'essentielle dans ce dossier; dossier vital pour les psychologues du secteur de travail en milieu scolaire.
- Aussi au M.E.Q., sommes-nous à négocier un protocole d'entente concernant la fameuse "Formule K". La reconnaissance de la responsabilité professionnelle du psychologue a été le facteur clé pour les responsables de ce dossier au ministère.
- La poursuite de la présence de services psychologiques dans plusieurs milieux de travail par de multiples interventions de la Corporation.
- La sauvegarde de plusieurs postes de psychologues oeuvrant en milieu carcéral au fédéral, et ce, surtout grâce à l'intervention active et dynamique des psychologues de ce secteur de travail.
- La collaboration au Comité de Santé mentale sur l'élaboration d'un projet de "Politique sur la prévention du suicide", collaboration qui nous a attiré la reconnaissance de professionnels experts en ce domaine.
- La participation au Colloque sur la santé mentale et le travail qui nous a permis d'être nommés membre actif du Comité ad hoc et reconnus participant expert.
- Notre présence au "Sommet socio-économique sur l'intégration des personnes handicapées".

Autonomie professionnelle: droit du public

Cette préoccupation prioritaire d'assurer la présence de la profession et de ses membres ne nous a pas fait oublier ni même négliger les combats à livrer pour sauvegarder notre autonomie ni le développement à poursuivre pour justifier et assurer cette autonomie nécessaire à des services respectueux des droits du public.

Les luttes et représentations se sont poursuivies concernant le dossier maintenant bien connu de la "double appellation" et du "Canada Psychology Act" proposé par la Société canadienne de psychologie.

Articulation de la profession

Le développement s'est poursuivi et épanoui (lire concrétisé) dans plusieurs dossiers et secteurs cette année.

Qu'il suffise de rappeler:

- le dépôt du rapport final du "Modèle des compétences", élaboré par mon prédécesseur Pierre Gendreau, sous le titre de "L'auto-évaluation des services professionnels". Rapport qui devrait être publié sous une forme résumée prochainement.
- l'activité de perfectionnement du secteur de travail de la pratique privée.
- la poursuite de la "formation continue", dossier où la profession par son siège social, travaille étroitement avec les universités.
- un projet de définition du "geste psychologique", geste qui est en fait plus un processus qu'un acte ou une série d'actes.
- la rédaction d'un projet de règlement sur la tenue des dossiers.
- la poursuite des activités régionales, entre autres dans la région du Saguenay-Lac St-Jean et dans la région Bas St-Laurent-Gaspésie (colloque sur la psychologie communautaire).
- les activités des secteurs d'intérêt (Comité de psilogie, d'expertise psycholégale, d'hypnose, etc.)

Et finalement, la réalisation du Congrès d'orientation réclamé à grands cris depuis le succès foudroyant qu'avait été celui de 1972.

A travers cette activité importante vous verrez, le travail gigantesque réalisé par les psychologues et la profession depuis une décade.

Par les *Cahiers du psychologue québécois, Spécial Congrès, (Vol. 4, no. 2 – 1982)*, vous pouvez y voir ce qu'est la psychologie, la profession et le psychologue d'aujourd'hui et entrevoir, du moins je l'espère, ce qu'ils seront demain.

Une seule ligne de fond a permis cette prise de conscience et permettra son évolution, faut-il le dire: LA COMMUNICATION!

Gestion du développement

Notre développement professionnel a été possible aussi grâce à une gestion saine et avisée. Comme vous le constatez à nouveau au bilan financier de cette année, nous avons respecté nos prévisions budgétaires établies en début d'année. De plus, grâce à nos argents accumulés depuis quatre ans, à notre taux de croissance du membership, et malgré une conjoncture économique de plus en plus difficile pour les membres, nous avons prévu fonctionner avec un budget équilibré n'augmentant par la cotisation et croyons que pour l'avenir les coûts devraient n'être proportionnels qu'à la croissance du membership et non plus de la cotisation.

Avec le dynamisme des membres, celui de leurs structures, de la bonne santé des outils institutionnels et professionnels que nous possédons, il ne nous reste plus qu'à nous consacrer à la poursuite et à la réalisation du grand paradoxe de notre profession: la personne.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Yves Murray, Secrétaire général

A chaque exercice, le Président, le Bureau et le Comité administratif déterminent un certain nombre d'objectifs et de programmes devant répondre aux orientations jugées prioritaires. La Corporation s'est nettement engagée, au cours de l'exercice 1981-82, au développement de la profession, par l'intermédiaire des activités des secteurs de travail, des secteurs d'intérêt, des conseils consultatifs régionaux, du Congrès '81 et des nombreuses interventions spécifiques auprès des institutions québécoises et canadiennes. Les ressources de la Corporation auront donc été largement consacrées à leur planification et leur réalisation.

Outre ces activités reliées au développement professionnel, la Corporation devait assurer l'application des responsabilités confiées par le législateur en termes de protection du public, fournir différents services à ses membres et gérer les ressources à sa disposition.

Le Bureau et le Comité administratif

Composé de vingt-cinq membres dont le président, vingt psychologues représentant neuf régions et quatre représentants du public, le Bureau constitue l'instance décisionnelle de la Corporation. Le Bureau élit à chaque année le Comité administratif (composé du président, du vice-président et de trois administrateurs dont l'un est un représentant du public). Le Comité administratif exerce les droits et pouvoirs que le Bureau lui délègue et est traditionnellement chargé des affaires courantes. Le secrétaire général est secrétaire du Bureau et du Comité administratif.

Au cours de l'exercice 1981-82, le Bureau, qui s'est réuni a cinq reprises, s'est particulièrement préoccupé de la définition des priorités, du Congrès '81 et des structures de fonctionnement des instances décisionnelles de la Corporation. Le Congrès '81, qui constituait l'axe des activités majeures de la Corporation durant cette année, a particulièrement retenu l'attention du Bureau, notamment au chapitre du bilan quantitatif et qualitatif de cet événement. Le Bureau a également étudié le développement de la profession et a ainsi retenu les priorités suivantes: la poursuite de la mise en place des secteurs de travail, l'intensification des relations publiques et l'identification des nouvelles voies d'exercice de la profession. De plus, à la suite d'une réunion en comité plénier le 19 novembre 1981, les membres du Bureau ont déposé un ensemble de propositions concernant la structure et les modes de fonctionnement des instances décisionnelles de la Corporation (Bureau, Président, C.A., Assemblée générale), dont le Bureau a confié l'étude à un comité ad hoc composé de trois de ses membres.

Plusieurs autres dossiers ont été soumis à l'attention du Bureau:

- adoption des prévisions budgétaires;
- création d'un comité sur la prospective du marché de travail (en fonction d'une priorité retenue);
- recommandations sur la formation des professionnels et les conditions supplémentaires à l'admission, suite aux rapports du Conseil des universités, de l'Office des professions du Québec et du Conseil interprofessionnel du Québec sur le sujet;
- projet de service d'urgnce psychologique;

- modifications aux procédures de nomination aux Comités;
- étude des rapports des différents Comités et groupes de travail;
- adoption de trois règlements en langue française et anglaise, conformément à la "Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême le 13 décembre 1979".

Enfin, le Bureau a procédé à l'adoption de plusieurs propositions rattachées à l'exercice des mandats confiés par le législateur: nominations au Bureau, à la vice-présidence, au Comité administratif et au poste de syndic-adjoint, prolongation du mandat du Comité d'inspection professionnelle et radiations du tableau des membres.

Le Comité administratif, chargé de l'administration courante et des responsabilités déléguées par le Bureau s'est attaché de façon particulière au cours de ses onze réunions aux dossiers suivants:

- gestion financière: préparation et adoption des prévisions budgétaires, étude des rapports financiers, des demandes de subvention, de la tarification publicitaire, de la localisation du siège social et de la politique salariale;
- préparation du programme d'activités 1981-82 (incluant la définition des priorités);
- coordination des activités;
- Congrès '81: préparation, prévisions budgétaires, évaluation, etc.;
- participation au Sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée;
- préparation du projet de règlement sur la tenue de dossiers;
- requête en jugement déclaratoire de l'Institut de réadaptation de Montréal;
- déroulement des élections 1982;
- position de la Corporation sur les tests de connaissance de la langue française;
- révision du programme d'assurance responsabilité professionnelle;
- programme d'assurance responsabilité (dirigeants et administrateurs);
- contribution volontaire;
- relations avec la Revue québécoise de psychologie;
- nominations intérimaires au Comité d'équivalence et au Comité des examinateurs;
- nomination d'arbitres;
- adoption des recommandations concernant l'admission de candidats.

L'admission

Comité d'équivalence:
Yvon Sauvageau, président
David Bélanger
Rolland Poirier
Janine Cressaty, secrétaire
Comité des examinateurs:
Yvon Sauvageau, président
Nathan Greenberg
André Normandeau
Janine Cressaty, secrétaire
Le Comité s'est adjoint aussi d'autres membres:
Conrad Lecomte
Serge Gagnon
Bernard Tétreau

L'admission à la Corporation constitue un premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à la Corporation. L'admission à la Corporation confère le droit au titre de psychologue et doit assurer au public qu'une compétence a déjà été acquise par le détenteur de ce titre et que ce dernier possède les outils nécessaires à l'exercice de sa profession.

Au cours de la dernière année, le Comité d'équivalence s'est réuni à 9 reprises pour étudier 132 dossiers (dont 30 à plus d'une reprise) alors que le Comité des examinateurs, au cours de ses 9 réunions, a reçu 20 candidats.

Des 68 candidats admis sur recommandation du Comité d'équivalence, 52 l'ont été directement à la suite de l'étude de leurs dossiers et 16 après avoir passé un examen ou satisfait aux conditions additionnelles pour rencontrer les critères de la Corporation en matière d'équivalence. Dix (10) candidats achèvent actuellement leur formation en psychologie en vue de leur admission. Il en va de même pour 13 personnes qui ont subi l'examen d'équivalence du Comité des examinateurs. Huit (8) candidats invités à passer l'examen d'équivalence doivent s'y soumettre afin de compléter leur dossier d'admission alors que 3 candidats doivent faire parvenir à la Corporation des informations additionnelles pour que le Comité d'équivalence soit en mesure de compléter l'étude de leurs dossiers. Deux (2) candidats ayant échoué à l'examen d'équivalence doivent suivre un programme approprié en vue de se préparer à reprendre cet examen. Cinq (5) candidatures ont été refusées à la Corporation et 2 personnes ont demandé au Comité d'équivalence de leur donner avis préliminaire sur leur formation.

Le Comité administratif a entériné les recommandations du Comité d'équivalence portant sur les admissions, les refus et les examens du Comité des examinateurs.

La classification à la pratique de la psychothérapie

Membres du Comité:
Pierre Beaubien
Luc Jolicoeur
Louise Miron

Le Comité s'est réuni à deux reprises, les 23 avril et 8 octobre 1981. Le Comité a étudié les dossiers de 26 membres et a recommandé la classification pour 23 d'entre eux; 3 dossiers sont encore incomplets.

Les membres classifiés à la pratique de la psychothérapie en 1981-82 sont les suivants:

Beaudry, Bernard
Beauvais, Ghislaine
Bérard-Leblanc, Jeannette
Bernard, Rosaire
Bilodeau, Simon
Bissonnette, Robert
Blais, Jean-Louis
Delisle-Cyr, Paule
Dufresne, Jean-Pierre
Duguay, Monique
Gaudreau, André
Giguère, Jean-Eudes
Girard, Ghislain
Goudreau, Marie-Josée
Hade-Hétu, Louise
Handelman, Esther
Leduc, Robert
Lussier, François-Pierre
Mennassemay, Geneviève
Minville, Thérèse
Parent, Pierre-Paul
Robert, Louise
Salama, Evelyne

Au 31 mars 1982, la Corporation compte 234 psychologues classifiés à la pratique de la psychothérapie, répondant ainsi aux normes minimales de formation et de pratique à la psychothérapie, soit d'avoir complété durant une période de trois ans après l'obtention de leur licence ou maîtrise, une formation à la psychothérapie comprenant au moins 300 heures de traitement et 60 heures de supervision couvrant au moins 5 clients.

Syndic

Syndic:
Pierre Gendreau

Syndic-adjointe :
Marie Valiquette

Au cours de l'exercice, 34 plaintes ont été présentées au syndic qui a mené enquête sur chacune d'entre elles. Ces plaintes portaient sur les points suivants: 32% concernaient le type de relation que les psychologues ont établi avec leur client, 23% étaient reliées à l'expertise psycholégale et 29% faisaient suite à des mésententes sur les honoraires. Les autres plaintes portent sur divers points dont, par exemple, la publicité faite par des psychologues.

Un autre volet de l'activité du syndic concerne l'information du public et des membres qui, de plus en plus nombreux, veulent être éclairés sur des questions de nature déontologique. Dans cet ordre d'idées, plusieurs avis ont été rédigés par le syndic en réponse à des demandes de groupes de membres ou à l'occasion de colloques. Il s'agit plus spécifiquement des avis suivants:

- modèle de contrat entre un client et un psychologue;
- avis sur la politique d'une commission scolaire concernant la pratique professionnelle à l'égard des étudiants présentant des problèmes reliés à la consommation de drogues;
- avis concernant la rédaction des rapports psychologiques;
- avis relatif au comportement d'un psychologue qui a un client suicidaire et l'attitude du psychologue devant un client potentiellement dangereux.

Les services du syndic ont également été retenus pour l'étude de la règlementation en vigueur et la préparation de la réglementation, notamment au chapitre du projet de règlement sur la tenue des dossiers.

Le Comité de discipline

Membres du Comité ayant siégé en 1981-82:
Jean-Marie Lavoie, avocat et président du comité
Janine Gagnon-Corbeil
Maurice Gauthier
Janine Cressaty, secrétaire

Aucune plainte n'a été déposée devant le Comité au cours de l'exercice. Cependant, il a rendu sa décision sur le contenu d'une plainte portée en 1980-81 par l'ancien syndic de la Corporation, le Dr Jean Gaudreau, qui reprochait à l'intimé d'avoir "négligé de garder secret en divulguant, communiquant ou discutant avec une autre personne des informations au sujet de ses clients". La plainte a été rejetée.

En respectant l'anonymat des témoins et des intimés, les jugements rendus par le Comité de discipline sont publiés par l'Office des professions du Québec dans les recueils intitulés: "Décisions disciplinaires concernant les corporations professionnelles".

Le Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité:
Robert Pelsser, président
Gilles Gadoua
Ghislaine Larocque
Janine Cressaty, secrétaire

Enquêteurs:
Gaston Brosseau
Robert Demers
Michel Desbiens
Raymond Fortin
Ghislain Girard
Pierre Lamothe
Pierre E. Létourneau
André Lusignan
André Paquet
Pierre Payette
Louise Robert
Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à douze reprises au cours de l'exercice 1981-82. Le Comité a fait appel à des enquêteurs pour effectuer des évaluations professionnelles et des enquêtes particulières.

Les enquêtes particulières, au nombre de deux, ont été effectuées à la suite de plaintes venant des psychologues eux-mêmes. Il a été établi suite à ces enquêtes que les interventions de ces derniers témoignaient d'un souci de compétence et d'éthique professionnelles.

Les évaluations professionnelles ont continué à être faites, soit de façon individuelle pour certains psychologues (un en pratique privée, un dans une commission scolaire et trois dans des hôpitaux), soit pour des groupes de psychologues à l'intérieur d'un milieu donné (dans une commission scolaire et dans cinq hôpitaux). Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession a touché soixante psychologues.

Les recommandations du comité, suite au mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, ont porté surtout sur deux aspects:

- la tenue des dossiers des clients par les psychologues et la définition du geste psychologique dans ses différentes étapes;
- la responsabilité et l'autonomie du psychologue par rapport à l'encadrement administratif.

Le Comité a également précisé ses instruments de travail pour servir de point de repère lors des enquêtes à venir:

- shéma du rapport à la suite d'enquêtes particulières;
- programme d'évaluation des services psychologiques professionnels en établissement;
- questionnaires à l'établissement et au service de psychologie en cas d'évaluation professionnelle.

Le Comité a par ailleurs détaillé certains aspects touchant plus ou moins directement la compétence professionnelle:

- le contenu du dossier des clients par le psychologue et la définition du geste psychologique dans ses différentes étapes;
- la définition de la responsabilité de l'autonomie professionnelle du psychologue, compte tenu de l'encadrement administratif des institutions;
- la définition des différents aspects compris dans la compétence professionnelle, à partir de l'exercice pratique de la profession.

Le Comité a également poursuivi sa tâche d'information et d'organisation:

- au plan de l'information, il a publié le document "L'inspection professionnelle en questions et en réponses" dans les Cahiers du psychologue québécois; ce document porte sur les orientations et les mécanismes de l'inspection professionnelle;
- au plan de l'organisation, le Comité a mis sur pied une structure par région administrative, a nommé les responsables régionaux de l'inspection professionnelle et a tenu des rencontres avec ces derniers pour les informer de la philosophie, des objectifs et des procédures de l'inspection professionnelle.

Le Comité a convenu de constituer une liste d'enquêteurs au plan des régions

administratives et a défini les critères minimaux de choix des enquêteurs.

Le Comité a examiné les dispositions légales touchant la responsabilité professionnelle du psychologue et ce, de façon particulière dans les centres hospitaliers et les commissions scolaires. Il est prévu que les documents seront publiés dans les Cahiers du psychologue québécois, en collaboration avec la Table de concertation en milieu hospitalier et avec le Comité de psychologie scolaire.

L'évaluation professionnelle sera faite de façon plus systématique sous forme de rencontres de groupes de psychologues, principalement dans les centres hospitaliers et les commissions scolaires dans les régions administratives les plus importantes. Les membres du Comité termineront leur mandat de deux ans à la fin du mois de juin 1982.

Enfin, le Comité a bénéficié d'une subvention de l'Office des professions du Québec, au montant de $9,100, pour l'ensemble de son mandat.

La réglementation

La Corporation s'est principalement préoccupée de la préparation ou de l'adoption de trois règlements (Code de déontologie, Règlement "sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et autres bureaux" et règlements concernant l'admission) et de la refonte des règlements.

Bien qu'au terme de l'exercice précédent, la Corporation et l'Office des professions du Québec en étaient venus à un accord sur l'ensemble des dispositions du Code de déontologie, cette règlementation n'aura pu obtenir l'approbation finale du Gouvernement. La valse des consultations aura ainsi repris son cours, sans pour autant que ce projet puisse entrer en vigueur en 1981-82.

De nombreuses consultations et études ont également été menées en vue de l'adoption d'un règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Le projet a ainsi été complété au terme de l'exercice 1981-82; il sera donc soumis aux membres et au Bureau au cours de l'exercice 1982-83.

Au chapitre de la réglementation de l'admission, le Bureau a soutenu les recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec sur les propositions déposées par l'Office des professions du Québec et le Conseil des universités à l'égard des conditions supplémentaires et les comités de la formation. En soutenant ces recommandations, la Corporation affirmait que les corporations professionnelles et les universités doivent être reconnues comme partenaires responsables de la formation des professionnels, que si les universités sont responsables des méthodes pédagogiques, les corporations professionnelles demeurent responsables de l'évaluation de la compétence à l'entrée et qu'une véritable concertation doit être établie en ce qui concerne la définition des programmes donnant accès à la profession. Des audiences sur ce sujet ont alors été convoquées par l'Office des professions du Québec.

La Corporation a de plus poursuivi l'étude des programmes universitaires québécois et une réunion du Comité conjoint Corporation-Universités devra se tenir en avril 1982.

Enfin, suite à la "Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême le 13 décembre 1979", le Bureau a procédé, le 19 janvier 1982, à l'adoption, en langue française et anglaise, de trois règlements: il s'agit du "Règlement concernant les autres conditions et modalités de délivrance des permis", du "Règlement 1 modifiant le Règlement concernant les modalités d'élection" et du "Règlement concernant les dossiers d'un psychologue cessant d'exercer".

L'application de la réglementation en vigueur s'est poursuivie au cours de l'exercice, qu'il s'agisse de l'ensemble des procédures d'admission, de l'inspection professionnelle, de la tenue des élections, de la conciliation et de l'arbitrage des comptes, de l'usurpation du titre, ou des autres dispositions régissant la profession.

La gestion

Devant l'augmentation sans cesse croissante des secteurs d'intervention de la Corporation, la coordination des activités et la gestion des ressources et des opérations deviennent de plus en plus complexes.

Ainsi, au plan des services professionnels, il faut relever le défi qu'imposent des interventions multiples à différents paliers (consultations spécifiques à une institution particulière, interventions face à des problèmes sectoriels, dans une région et à un niveau national, ou en fonction d'orientations générales déterminées par les gouvernements) et ce, dans plus de 14 secteurs de travail. L'allocation des ressources professionnelles en fonction de chacun des dossiers de la Corporation devient maintenant de plus en plus exigeante, compte tenu qu'en plus de ces opérations reliées au développement professionnel, le secrétariat doit assurer la continuité des activités reliées à l'exercice de son mandat: procédures d'admission, d'inspection professionnelle et de discipline; mise sur pied des projets de formation continue; tenue du tableau des membres; suivi des réunions du Bureau et du Comité administratif; application de la réglementation (élections, conciliation et arbitrage des comptes, déontologie, etc.); gestion des ressources financières et humaines; rapport annuel; assemblée générale; service d'information téléphonique; etc.

De plus, et cela reflète la croissance de notre regroupement et du développement de notre profession, le nombre accru de demandes d'informations et de consultations provenant à la fois du public et des psychologues, amèneront la Corporation à développer ses systèmes d'information téléphoniques et écrites, qui s'ajouteront aux mécanismes de communication déjà en place (Cahiers du psychologue québécois, répertoires, service d'emploi, etc.).

Les ressources professionnelles et techniques auront aussi été fortement engagées, au cours de l'exercice 1981-82, dans la préparation, la réalisation et le suivi du Congrès '81.

L'accroissement de ces activités a certes un impact sur les ressources financières de l'organisme. Malgré ce fait, malgré les hausses successives du coût de la vie, et malgré la stabilisation de la cotisation depuis 1977 à $ 250, le solde (au 31 mars 1982) du Fonds d'administration générale demeure excédentaire et les revenus accumulés au Fonds de développement sont passés de $63,962 à $74,125. Les prévisions budgétaires 1982-83 adoptées par le Bureau prévoient encore un équilibre entre les dépenses et les revenus. Vous trouverez ci-joints le rapport des vérificateurs de la Corporation et les prévisions budgétaires 1982-83.

Au terme de ce rapport sur l'exercice des responsabilités légales et sur la gestion de la Corporation, nous voulons souligner les efforts et l'étroite collaboration des psychologues et du personnel du siège social en vue d'accentuer le développement de notre profession.

Maheu Noiseux

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL
2, COMPLEXE DESJARDINS,
BUREAU 2600
C.P. 153, MONTRÉAL, H5B 1E8
(514) 281-1555 TÉLEX 055-60917

LAVAL
2, PLACE LAVAL, BUREAU 460
LAVAL, QUÉBEC, H7N 5N6
(514) 384-8650

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
Corporation professionnelle des
psychologues du Québec.

Nous avons vérifié les états des résultats et des revenus accumulés du fonds d'administration générale et les états des résultats et des revenus accumulés du fonds de développement de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1982 et les bilans du fonds d'administration générale et du fonds de développement à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 1982 et sa situation financière à cette date selon les pratiques comptables énumérées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1981 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

Maheu Noiseux

Comptables agréés

Montréal, le 14 mai 1982

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES PSYCHOLOGUES DU QUEBEC
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981 (redressé note 2)
REVENUS		
Cotisations des membres	$ 559 730	$ 516 019
Inscriptions et admissions	19 865	21 520
Revenus d'examens d'équivalence	1 650	3 650
Vente de publications	1 020	2 115
Intérêts	43 372	25 327
Subvention	11 635	12 050
Contribution du fonds de développement	1 500	
Autres	16 193	4 880
	654 965	585 561
DÉPENSES		
Salaires	202 418	234 206
Bénéfices marginaux	62 598	51 494
Frais de déplacement, séjour, représentation	31 763	36 728
Publicité	206	2 513
Cotisations:		
Conseil interprofessionnel du Québec	7 741	7 074
Associations	2 418	2 200
Honoraires:		
De présence	20 946	22 036
Vérificateur	3 500	1 940
Contentieux	9 534	13 953
Autres	129 212	61 075
Fournitures et équipement de bureau	8 713	11 733
Location et entretien de l'équipement	7 654	10 215
Frais de poste	13 722	12 191
Frais de communication	11 467	8 910
Loyer	21 200	21 842
Entretien, taxes, électricité	664	1 995
Location de salles	12 103	4 387
Documentation	640	712
Papeterie, impression	44 356	49 672
Frais bancaires	1 320	595
Mauvaises créances	1 740	
Congrès d'orientation (relevé 8)	76 618	
Divers	1 436	1 774
	$ 671 969	$ 557 245
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	$(17 004)	$ 28 316

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
REVENUS ACCUMULÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981 (redressé note 2)
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT		
Solde (déficitaire) déjà établi	$ 15 976	$ (9 014)
Redressement affecté à des exercices antérieurs (note 2)	1 326	(2 000)
Solde (déficitaire) redressé	17 302	(11 014)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	$ (17 004)	$ 28 316
SOLDE À LA FIN	$ 298	$ 17 302

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
(Constituée en vertu du Code des professions)
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

ACTIF À COURT TERME	1982	1981 (redressé note 2)
Encaisse		$ 103 444
Dépôts à terme et intérêts courus	$ 316 179	93 010
Débiteurs (note 3)	36 626	30 096
Avance au fonds de développement	7 287	
Frais imputables au prochain exercice	1 958	
	362 050	226 550
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF		
Dépôts	4 846	4 846
	366 896	231 396

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Découvert en banque	7 426	
Créditeurs et frais courus	33 046	17 728
Revenus reportés	257 341	148 051
	297 813	165 779
PROVISION POUR PERFECTIONNEMENT ET INDEMNITE (note 4)	68 785	48 315
	366 598	214 094
AVOIR DES MEMBRES		
REVENUS ACCUMULÉS	298	17 302
	$ 366 896	$ 231 396

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
FONDS DE DÉVELOPPEMENT
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
REVENUS		
Intérêts	$ 11 680	$ 6 937
DÉPENSES		
Frais bancaires	17	9
Contribution au fonds d'administration générale	1 500	
	1 517	9
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	$ 10 163	$ 6 928

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
FONDS DE DÉVELOPPEMENT
REVENUS ACCUMULÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
SOLDE AU DÉBUT	$ 63 962	$ 57 034
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 163	6 928
SOLDE À LA FIN	$ 74 125	$ 63 962

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
(Constituée en vertu du Code des professions)
FONDS DE DÉVELOPPEMENT
BILAN AU 31 MARS 1982

	1982	1981
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	$ 10 213	$ 222
Dépôts à terme et intérêts courus	71 199	63 740
	$ 81 412	$ 63 962
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avance du fonds d'administration générale	7 287	
AVOIR DES MEMBRES		
REVENUS ACCUMULES	$ 74 125	$ 63 962
	$ 81 412	$ 63 962

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1982

1– PRINCIPALE PRATIQUE

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus à l'exception du fait que les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

2– REDRESSEMENT AFFECTÉ À DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Le solde des revenus accumulés, qui dans les états du fonds d'administration générale au 31 mars 1981 se chiffrait à $15 976, a été augmenté de $1 326 représentant un ajustement de $3 326 afférent à l'exercice 1981 se détaillant comme suit: ajustement à la dépense de loyer de $825 et aux revenus d'intérêts de $2 501; et, un ajustement de $2 000 concernant le règlement d'un litige d'un ex-employé, concernant l'année 1977. Ces ajustements ont augmenté les intérêts à recevoir de $2 501 et les créditeurs de $1 175 au 31 mars 1981.

3– DÉBITEURS

	1982	1981
Montants à recevoir des membres et autres débiteurs	$ 26 731	$ 18 046
Subvention	11 635	12 050
	38 366	30 096
Provision pour créances douteuses	1 740	
	$ 36 626	$ 30 096

4– PROVISION POUR PERFECTIONNEMENT ET INDEMNITÉ

Cette provision a été créée en fonction du programme de perfectionnement du personnel de la Corporation et de certaines obligations contractuelles.

5– CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

CONGRÈS D'ORIENTATION 1981

REVENUS	
Inscriptions	$ 58 240
Publicité	5 910
Divers	58
	64 208
DÉPENSES	
Location de salles	15 891
Location d'équipement	4 135
Repas et rencontres	24 305
Frais de poste	2 927
Frais d'imprimerie	24 372
Honoraires et salaires	56 614
Frais de déplacement	4 848
Pièce de théâtre	6 407
Fournitures de bureau	1 323
Divers	4
	140 826
	$ (76 618)

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

PREVISIONS BUDGETAIRES 1982-83

Fonds d'administration générale

REVENUS		
Cotisations des membres	592 995	
Inscriptions et admissions	19 000	
Revenus d'examens	1 125	
Publications, livres et brochures	1 125	
Intérêts	40 632	
Subventions et autres	30 250	
		685 127
DÉPENSES		
Salaires	257 959	
Bénéfices marginaux	45 892	
Frais de déplacement, séjour, représentation	47 866	
Publicité — Relations publiques	11 000	
Cotisations et affiliations	10 550	
Honoraires		
. De présence	29 200	
. Contentieux	8 500	
. Vérificateur	2 500	
. Syndic	13 800	
. Activités, présidence, consultants et chargés de dossier	85 000	
Fournitures et équipement de bureau	10 000	
Location et entretien de l'équipement	11 800	
Frais de poste	29 505	
Frais de communication	11 200	
Loyer	26 810	
Entretien, taxes, électricité	1 960	
Location de salles	6 350	
Documentation	750	
Papeterie et imprimerie	69 800	
Mobilier et équipement	1 200	
Autres	3 460	
		685 102

Fonds de développement

REVENUS	
Revenus d'intérêt	8 923
DÉPENSES	
Transfert des revenus d'intérêt au fonds d'administration générale	8 923

Renseignements généraux

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DE L'ANNÉE 1972-73 À L'ANNÉE 1981-82

Année	Inscription	Réinscription	Démission	Révocation	Décès	Total des membres
1972-73	165	6	24	7	0	887
1973-74	178	12	19	12	0	1,186
1974-75	201	11	24	8	0	1,366
1975-76	223	9	27	9	2	1,560
1976-77	239	17	10	37	1	1,768
1977-78	163	17	24	32	3	1,889
1978-79	239	38	62	66	1	2,037
1979-80	230	60	82	47	5	2,183
1980-81	273	43	66	31	5	2,397
1981-82	214	35	68	24	1	2,553

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 1982 SELON LE SECTEUR DE TRAVAIL

SECTEUR DE TRAVAIL	NOMBRE	POURCENTAGE
Pratique privée	335	13.12
Fonction publique	120	4.70
Entreprise privée	108	4.23
Secteur des Affaires sociales		
. Centres hospitaliers	441	17.27
. Centres locaux de services communautaires	56	2.19
. Centres de services sociaux	123	4.82
. Centres d'accueil	188	7.36
Secteur de l'Éducation		
. Milieu scolaire niveau élémentaire	287	11.24
. Milieu scolaire niveau secondaire	181	7.09
. Cegeps et Collèges	137	5.37
. Universités	287	11.24
Étudiants	112	4.39
Ne travaille pas pour l'instant	124	4.86
Autres	54	2.12
	2,553	

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 1982 SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

RÉGIONS		NOMBRE	POURCENTAGE
I	Bas St-Laurent	70	2.74
II	Saguenay Lac St-Jean	69	2.70
III	Québec	329	12.89
IV	Trois-Rivières	122	4.78
V	Cantons de l'Est	95	3.72
VI	Sud de Montréal	133	5.21
VII	Montréal	1,292	50.61
VIII	Laurentides	144	5.64
IX	Outaouais, Nord-Ouest	116	4.54
X	Hors-Québec	182	7.13
	Non-codé	1	0.04

Corporation professionnelle des
psychologues du Québec
1575 ouest, boul. Henri-Bourassa
(Bureau 510)
Montréal, Québec H3M 3A9
Téléphone: (514) 337-3360